

RELEVÉ DE DÉCISIONS

COMITÉ UNIQUE DE
CONCERTATIONJeudi 15 septembre 2016
A TREIGNAC

Membres de droit présents

Raymond MAGE	Françoise TAVERTE	Catherine BRETTE ISSERTES
Gérard TAVERTE	Dominique ALBARET	Joël SARLAT
Bernadette CALMETTES	Bernard ROUX	Thierry MAZAUD
Sylvie DEGERY	Gille ESTRADE	Laurence WIMEL
Olivier GARCIN	Viviane DANTONY	Christelle DURAND
Alain CHEZE	Michel JAULIN	
Jean Paul GRADOR	Eric BELLOUIN	

Porteur de projets invités

Fleur GERMAIN, Station sport Nature Vézère Monédières
 Marie Hélène AUSSEL et Nathalie BARDET, Atelier musical Vézère Monédières
 Marc MURAT, centre d'archéologie du Paysage
 Clara FEFERBERG et Ingrid DZERZYNSKI, Festival des arts de rue d'Uzerche
 Alix HAULOT, Station Sport Nature du Pays de Tulle

Techniques

Christelle DURAND, conseil régional
 Laure MARTINIE, Syndicat mixte du Pays de Tulle
 Cécile COSTE, conseil départemental

Excusés

Elie BOUSSEYROL	Christophe SERINGE	Christophe JERRETIE
Jean Marc CHIRIER	André CHANONAT	Gérard COIGNAC
Hélène ROME	Jean François MERPILLAT	Lucile BENESTEAU
Pierre BEYSSERIE	Hélène LACASSAGNE	France ROUHAUD
Christian MALDERIEUX	Michel BREUILH	Dominique ROUCHER
Roland MARON	Christine DUBECH	
Jean Marie TREILLE		

Ordre du jour

- 1) Validation du relevé de décisions du dernier comité unique de concertation ;
- 2) Examen des projets suivants pour avis d'opportunité au titre du Leader Pays de Tulle Vézère Monédières :
 - « Réaménagement et modernisation de l'exposition permanente « L'archéologie du paysage en Limousin »
Association Centre d'archéologie du paysage – fiche action 1.2
 - « Implantation d'un parc de loisirs aquatiques gonflables sur le lac des Barriousses à Treignac »
Association Station Sport Nature Vézère Monédières – fiche action 1.2
 - « Festival d'art de rue d'Uzerche 2016 »
Association Romain Michel et Compagnies – fiche action 1.2
 - « Développement, pérennisation d'activités et mise en accessibilité du grimpe arbre »
Association Kayak Club Tulliste Station Sport Nature du Pays de Tulle – fiche action 1.2

- « Création d'un studio d'enregistrement numérique »
Association Atelier musical Vézère Monédières - fiche action 1.2
- 3) Examen d'un projet inscrit au Contrat de cohésion Territoriale
 - «Espace à vocation culturel et artistique- Site de la Papeterie»
Commune d'Uzerche
- 4) Etat d'avancement Leader 2014-2020 et examen de la convention de mise œuvre du programme et de ses annexes.
- 5) Questions diverses.

Validation relevé de décisions du dernier comité de programmation

Le comité valide le relevé de décisions.

En préambule, le président indique que la convention de mise en œuvre du Leader est en passe d'être signée, par conséquent à ce jour les projets ne peuvent pas être sélectionnés mais un avis peut être délivré.

L'animatrice précise que cette convention permettra de sélectionner les opérations ; pour autant, il faudra attendre la livraison des outils nécessaires à l'instruction (notes de procédure et logiciel) avant de pouvoir conventionner avec les bénéficiaires du Leader 2014-2020.

1- Cooptation de nouveau membre

La cooptation d'un nouveau membre est proposée au titre du collège privé du comité :

- Pour représenter le secteur de l'économie sociale et solidaire : Jean Michel TREILLE de SCAP19 Société coopérative des artisans plombiers.

Le comité valide cette cooptation.

2- Examen des projets suivants pour avis d'opportunité au titre du Leader Pays de Tulle Vézère Monédières :

- a. Réaménagement et modernisation de l'exposition permanente « L'Archéologie du Paysage en Limousin »

L'animatrice Leader présente le projet et son plan de financement prévisionnel (sous réserve de l'instruction du dossier).

Marc Murat, représentant de l'association, précise qu'il s'agit effectivement d'une refonte complète de l'exposition permanente profitant de la mise à disposition de nouveaux locaux par la ville d'Uzerche. L'autofinancement sera assuré grâce à du mécénat, des promesses de dons ont été enregistrées.

Financeurs	Montant TTC€	%
Région	5 463.84 €	16%
Leader	21 855.36 €	64 %
Autofinancement	6 829.80 €	20 %
Coût HT du projet	34 149.00 €	100 %

Le comité unique de concertation délibère après que Monsieur MURAT représentant l'association ai quitté la salle et alloue une note de 20/20 au projet, classant ainsi ce projet parmi les plus exemplaires.

Christelle Durand précise que ce projet est passé à la Commission Permanente du 11/07/2016 pour une subvention de 5 550.15 soit 15.86% d'une dépense subventionnable de 34 999€.

Le CUC donne un avis favorable à l'opération.

b. Implantation d'un parc de loisirs aquatiques gonflable sur le lac des Bariousses à TREIGNAC

L'animatrice Leader présente le projet et son plan de financement prévisionnel (sous réserve de l'instruction du dossier).

Fleur Germain, représentant l'association, précise que cette nouvelle offre sur le lac des Bariousses a permis d'accueillir plus de 7 000 personnes sur site générant ainsi des retombées économiques sur les différents commerces de la commune. Pour ces deux 1ers mois d'activité ce sont 6 emplois saisonniers qui ont été créés.

Financeurs	Montant € TTC	%
Communauté de communes Vézère Monédières	4 000 €	8 %
Commune de Treignac	4 000€	8 %
Leader	32 000€	64%

Autofinancement	10 000 €	16%
Coût HT du projet	50 000 €	100 %

Le comité unique de concertation délibère après que Madame Germain, représentant l'association ai quitté la salle et alloue une note de 16.5/20 au projet.

Le CUC donne un avis favorable à l'opération

c. Festival d'Art de rue d'Uzerche 2016

Laure Martinie présente le projet et son plan de financement prévisionnel (sous réserve de l'instruction du dossier). Clara FEFERBERG et Ingrid DZERZYNSKI précise que cette édition a accueilli 19 compagnies venues de toute la France, et de l'étranger soit plus de 50 artistes et un public de plus de 2500 personnes.

Partenaires financiers	Montant en € TTC
Commune de Masseret (1.2%)	400
Commune d'Uzerche (10.5%)	3 500
Conseil départemental (1.5%)	500
Réserve parlementaire (3%)	1 000
Leader (47.8%)	15 954.09
Financement privé (1.8%)	600
Autofinancement (34.2%)	11 412.91
Total	33 367 €

Le comité unique de concertation délibère après que Clara FEFERBERG et Ingrid DZERZYNSKI, représentant l'association aient quitté la salle et alloue une note de 16/20 au projet.

Le CUC donne un avis favorable à l'opération

3- Développement, pérennisation d'activités et mise en accessibilité du grimpe arbre

Laure Martinie présente le projet et son plan de financement prévisionnel (sous réserve de l'instruction du dossier). Olivier Garcin et Alix Haulot rappellent l'historique de l'association et précisent les objectifs et conditions de mise en œuvre du projet.

Partenaires financiers	Montant en €	Pourcentage
Conseil départemental	1 149.87	9.2%
Tulle aggro	850.57	6.8%
Leader	8 001.78	64%
Autofinancement	2 500.56	20%
Total	12 502.78	100%

Le comité unique de concertation délibère après que les représentants de l'association (Alix Haulot et Olivier Garcin) aient quitté la salle et alloue une note de 18/20.

Le CUC donne un avis favorable à l'opération

4- Création d'un studio d'enregistrement à l'atelier musical Vézère Monédières

Laure Martinie présente le projet et son plan de financement prévisionnel (sous réserve de l'instruction du dossier). Marie Hélène AUSSEL et Nathalie BARDET rappellent l'historique de l'association et précisent les objectifs et conditions de mise en œuvre du projet.

Partenaires financiers	Montant en €	Pourcentage
Conseil départemental	2 092.30	16%
Leader	8369.20	64%
Autofinancement	2 615.38	20%
Total	13 076.88	100%

Le comité unique de concertation délibère après que les représentants de l'association aient quitté la salle et alloue une note de 20/20 au projet le classant ainsi parmi les projets exemplaires.

Le CUC donne un avis favorable à l'opération

5- Examen d'un projet inscrit au Contrat de cohésion Territoriale de la Région et prétendant aux investissements Territoriaux Intégrés

a- Création d'un espace à vocation culturelle et artistique – site de la papeterie

Laure Martinie présente le projet et son plan de financement prévisionnel.

Jean Paul Grador, maire d'Uzerche et Gilles Estrade, en tant que directeur des services techniques de la ville, apportent les précisions suivantes :

- Le Bottom Théâtre s'ajoutera aux 3 structures collaborant pour établir des objectifs communs de programmation ;
- L'auditorium a fait l'objet d'un travail très abouti en termes d'acoustique ;
- La commune d'Uzerche assure ses capacités de portage du fonctionnement de l'équipement ;
- Les cofinancements Etat sont acquis ;
- Du mécénat est mobilisé à la fois sur l'investissement et le fonctionnement de l'équipement.*

Christelle Durand indique que ce projet pour lequel le MO sollicite une fusion des crédits du pôle structurant d'Uzerche (annexe 2 du CCT 2015-2017), devrait être inscrit à la commission permanente régionale de décembre 2016.

Partenaires financiers	Montant en €HT	Pourcentage
Etat FNADT section générale	400 000	11%
Etat CPER volet territorial	850 000	24%
Département (CTA)	360 000	10%
Région (contrat de pôle structurant)	539 515	15%
Autofinancement (dont 720 000€ de fonds propres)	1 450 485	40%
Total	3 600 000	100%

Le comité unique de concertation délibère après que Messieurs Grador et Estrade aient quitté la salle et alloue une note de 16.5/20 au projet.

Le CUC donne un avis favorable à l'opération

Divers

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Bellouin lève la séance et indique que la date du prochain comité sera communiquée dans les meilleurs délais.